

vous propose une journée de formation et de réflexion sur le thème :

Les collectivités territoriales face à la politique d'austérité de l'État Comment réagir politiquement ?

Le samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 17h30

**A l'Ageca
 177, rue de Charonne
 75011 PARIS**

Accès :
 Métro : Ligne 2 - Arrêt Charonne
 Bus : Ligne 76 - Arrêt Charonne - Philippe Auguste

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élue constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux et Régionaux 900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuner. L'hébergement est à la charge des intéressé-e-s qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)
 Les collectivités territoriales face à la politique d'austérité de l'État : comment réagir politiquement ?
 organisée par Formation et Citoyenneté

Le samedi 25 mars 2017 de 9h00 à 17h30
 A l'Ageca 177 rue de Charonne - 75011 PARIS

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94)

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Téléphone :
 Code Postal :
 Ville :
 Email :
 Fonction élective :

Conseil départemental :
 Conseil régional :
 Collectivité territoriale :
 Commune de :
 Nbre d'hab.
 (pour les élus communaux) :

Signature du candidat à la formation
 Signature du responsable
 avec cachet

CACHET

Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09
 par mail : contact@formationcitoyennete.org

Les collectivités territoriales face à la politique d'austérité de l'État

Comment réagir politiquement ?



Samedi 25 mars (matin)

9h00 **Accueil des participant-e-s**

9h30 **Ampleur et conséquences pour les collectivités territoriales des politiques d'austérité par l'État**
à
11h00

Pause

11h15 **Questions et échanges**
à
12h30

12h30 Déjeuner

Samedi 25 mars (après-midi)

13h45 **Comment réagir politiquement face à la diminution des budgets en résultant ?**
à
15h15

Réflexions, propositions sous forme d'échanges d'expériences.

Pause

16h00 **Suite des échanges d'expériences**
à
17h15

17h15 **Bilan de la formation**

17h30 **Fin de la formation**

Intervenant-e-s :

Michel Cabannes, économiste, maître de conférences à l'Université Montesquieu Bordeaux IV et membre de l'association des économistes atterrés.

Présence d'élue-s ou d'ancien-ne-s élu-e-s des villes de Grenoble, Saint-Denis, Brest, Chevilly-Larue.

formation
Citoyenneté

Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS